

Une voix qui s'est tue

Autor(en): **Muret, M.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **42 (1954)**

Heft 817

PDF erstellt am: **21.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-268226>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Le Mouvement Féministe

Paraît le premier samedi de chaque mois

Compte de chèques postaux I. 943

FONDATEUR DU JOURNAL Emilie GOURD RÉDACTION M ^{me} WIBLE-GAILLARD, 10, rue des Granges ADMINISTRATION ET ANNONCES M ^{me} Renée BERGUER, 7, Pl. du Pt-Saconnex	Organe officiel des publications de l'Alliance de Sociétés féminines suisses Les articles signés n'engagent que leurs auteurs	ABONNEMENTS	
		SUISSE 1 an	Fr. 6.— (ab. min.)
		Abonnement de soutien	8.—
		Le numéro	0.25
		Les abonnements partent de n'importe quelle date	

Cherchez non point
la façon de rendre
les conflits irrépara-
rables mais, tout au
contraire celle de les
mener si possible à
une équitable solu-
tion.

Ph. BRIDEL.

Une voix qui s'est tue

On trouvera, en 2^{me} page, un article sur le regretté Dr Muret. Nous publions ici quelques lignes adressées par lui à notre journal, lors du 30^{me} anniversaire de cet organe, en novembre 1942. Reportons-nous à cette période angoissée et nous sentirions l'optimisme reconfortant de tels propos.

Le Mouvement Féministe a participé intensément à la vie et à l'évolution de la Société des Nations et a vécu sa grandeur et sa décadence. Il a fidèlement suivi le développement, les progrès et, hélas, aussi, les reculs de l'idée féministe et suffragiste dans certains pays déjà libérés, mais où la notion même du suffrage universel a disparu. Cette brillante activité internationale ne l'a pas empêché de prendre une part considérable au développement du féminisme dans notre pays et de signaler et relater les efforts de nos sociétés féministes, les campagnes en faveur du suffrage féminin et bien d'autres...

En un mot, il a été le miroir et l'écho d'une grande époque, il a fait preuve d'une féconde et belle activité et c'est ainsi que, malgré toutes les difficultés, qui ont fait sombrer tant de périodiques, il a survécu et tenu dignement et vaillamment sa place importante que lui a acquise depuis longtemps sa créatrice et rédactrice, Mlle Gourd. Sans se laisser décourager, il a maintenu bien haut le flambeau de la justice, de la liberté et de la démocratie contre certaines tendances rétrogrades et, toujours fidèle à la belle devise genevoise: Post tenebras lux, il a, malgré tout, conservé et réussi à entretenir chez ses lecteurs des deux sexes l'espoir en un avenir meilleur. Aussi mérite-t-il les félicitations et la reconnaissance de tous ceux qui croient encore au progrès humain. Puisse celle, qui en est l'âme et la mère spirituelle présider longtemps encore à la noble activité du Mouvement Féministe, qui fête aujourd'hui le trentième anniversaire de sa fondation!

Dr M. Muret
Professeur honor. à l'Université
de Lausanne.

La situation économique des femmes âgées

d'après un rapport des Nations Unies

Personne n'ignore combien difficile et parfois tragique peut être la situation des personnes âgées en quête de travail. Et l'on reconnaît volontiers que cette situation est encore plus difficile pour les femmes que pour les hommes.

C'est pour jeter quelque lumière sur ce problème que le Secrétaire général de l'ONU a établi un rapport sur « L'accès de la femme à la vie économique » au bénéfice de la Commission de la condition de la femme actuellement à New-York.

L'étude des difficultés éprouvées par les femmes relativement âgées pour trouver un travail, fait l'objet principal du rapport qui met cependant en lumière, assez paradoxalement, l'augmentation constante du nombre des femmes salariées.

Les obstacles principaux

Le rapport passe en revue la situation dans plusieurs pays d'Europe, aux Etats-Unis, en Afrique du Sud et en Nouvelle-Zélande, et arrive à la conclusion que la femme de 40 ans ou plus, qui désire obtenir — ou conserver — un emploi, se heurte à cinq obstacles principaux qui n'épargnent d'ailleurs pas entièrement les hommes placés dans les mêmes circonstances.

1) On hésite à employer les personnes âgées — hommes et femmes — parce qu'on pense que leurs capacités physiques et intellectuelles, surtout dans le cas des femmes, sont inférieures à celles des jeunes travailleurs.

2) L'employeur n'est pas disposé à verser à une caisse des pensions, pour un travailleur âgé, des contributions qui seraient plus élevées que celles qu'il aurait à payer pour un jeune travailleur, contributions généralement plus élevées dans le cas des femmes qui ont une vie moyenne plus longue que celle des hommes.

3) Les personnes âgées se heurtent aux pratiques suivies pour faire place aux jeunes et faciliter leur avancement, limite d'âge pour

l'accès à un emploi (de 35 à 30 ans) et retraite obligatoire de 60 ou 65 ans.

4) La femme, plus souvent que l'homme, cherche à reprendre un emploi à un âge relativement avancé, lorsque ses enfants sont élevés ou qu'elle a perdu son mari, ou encore à la suite d'un divorce ou d'une séparation de corps. Elle se trouve alors handicapée par son manque de formation et d'expérience.

5) Il y a enfin, le préjugé traditionnel de certains employeurs contre les femmes, qui les incite à engager de préférence un homme et, s'ils engagent une femme, à lui donner un salaire inférieur.

Difficultés régionales

D'autres difficultés encore résultent de conditions locales. Mais dans l'analyse par pays qu'en fait le rapport, il y a lieu de noter que les sources d'information sont souvent officielles ou même non officielles et peuvent ne pas toujours se prêter à une généralisation.

Cependant, la croyance que le public préfère avoir affaire à des employées jeunes, dans les métiers où celles-ci sont en contact avec le public, semble être répandue parmi les employeurs en Belgique, au Canada, au Royaume-Uni et aux Etats-Unis.

Dans plusieurs pays également, on constate que les fluctuations de l'état de santé des femmes âgées ont une influence sur le rendement et la stabilité du travail.

On trouve en France et en Finlande que les femmes âgées éprouvent plus de difficultés à se défaire de certaines habitudes et à s'adapter à des situations nouvelles; en France, que l'âge intervient comme un critère d'élimination lorsqu'il s'agit de travaux de force ou de travaux effectués à un rythme accéléré ou encore lorsque l'entreprise est contrainte de débaucher du personnel.

Les mérites de l'âge

Cependant, ici et là, apparaissent quelques remarques encourageantes. D'une organisation féminine internationale vient cette remarque concernant le Canada: « L'assurance et la compréhension dont font preuve les femmes relativement âgées, sont souvent

des qualités hautement prisées par l'employeur, aussi bien que par le public ». Mieux encore, cette réponse à une enquête entreprise par une institution britannique: « En ce qui concerne d'une façon générale le rendement des travailleurs âgés, la plupart des employeurs indiquent dans leurs réponses qu'ils ont une influence stabilisatrice, car ils sont plus sûrs et plus consciencieux, effectuent du travail de meilleure qualité, et bien que moins rapides que les jeunes, travaillent avec régularité toute la durée de la journée ».

De Belgique provient une remarque analogue: les déficiences dues au vieillissement sont souvent compensées par un développement ou l'apparition de nouvelles qualités, la perte de mémoire par plus d'attention et de méthode, l'initiative et l'énergie par la patience, la discipline et la prudence.

Il y a de plus en plus de femmes salariées

Les chiffres cités par le rapport semblent indiquer que la balance ne doit pas être dans l'ensemble trop défavorable puisque le nombre des femmes ayant un emploi actif est en augmentation dans la plus grande partie du monde occidental. Aux Etats-Unis, par exemple, le nombre de femmes salariées de plus de 45 ans était, en 1950, neuf fois plus élevé qu'en 1890. En France, le pourcentage des femmes de 45 à 49 ans qui travaillaient s'élevait, en 1936, à 47,8% et à 51,4% en 1946.

Une remarque faite dans le rapport à propos des Etats-Unis, aide en partie à expliquer cette évolution — la cherté de la vie ou d'autres facteurs économiques mis à part —: « Chose curieuse, certains des facteurs qui ont contribué à diminuer les possibilités d'emploi pour les hommes âgés, ont parfois eu un effet inverse en ce qui concerne les femmes. Ainsi, avec l'importance décroissante de l'agriculture et celle de la main-d'œuvre agricole dans l'activité nationale, d'une part, et d'autre part l'expansion considérable des villes, un nombre croissant de femmes obtiennent des emplois rémunérés. Pour les femmes, les possibilités d'emploi sont plus grandes dans les villes que dans les entreprises agricoles ».

Comment sortir de l'impasse

(suite)

Nous avons publié dans le Mouvement du 3 avril, la première partie de l'interpellation du député F. von Roten, au Grand Conseil valaisan, où il propose d'introduire le suffrage

féminin, non par la voie des scrutins électoraux, mais au moyen de demandes écrites, adressées par des femmes à leurs autorités communales.

On reprochera peut-être à ce chemin d'être injuste en disant « ou toutes ou aucune ! » Mais ce reproche tombe à faux. Car en premier lieu, on peut dire que la femme qui ne fait pas la demande d'être élue ne subit aucune injustice si elle n'est pas admise à voter.

On pourrait aussi dire qu'inégalité il y a, puisque dans certaines communes le Conseil admettra les électrices tandis que dans d'autres il ne les admettra pas. Cela est vrai, mais chaque admission d'une seule femme sur une liste électorale sera un peu d'injustice en moins, ce qui vaut bien une petite inégalité. Chaque femme qui est, en moins, privée des droits politiques rétablit un peu l'injustice existante qui sera complètement supprimée le jour où toutes les femmes qui en font la demande seront admises sur les listes électorales. Ce chemin que nous indiquons tient compte de la dignité individuelle de chaque

personne humaine. Ce que les féministes veulent, ce n'est pas de faire entrer par fourrées les femmes dans la vie politique, mais qu'une femme ne se voie refuser le droit de dire son mot, uniquement parce qu'elle est femme.

On nous opposera peut-être que le Tribunal fédéral a déjà condamné notre procédure. Ce n'est pas vrai. Le Tribunal fédéral a eu à se prononcer une fois sur un recours de droit public fait par une femme, à laquelle on refusait l'inscription dans le registre électoral. La recourante fut, il est vrai, déboutée, mais la question avait été examinée par le Tribunal fédéral uniquement sous l'angle de l'arbitraire. C'est-à-dire que le Tribunal fédéral a dit que le refus de porter une femme dans le registre électoral n'était pas arbitraire, puisque cela avait toujours été pratiqué comme cela en Suisse. Mais le Tribunal fédéral ne s'est jamais prononcé sur la question positive de savoir s'il serait anticonstitutionnel de porter une femme sur les registres électoraux. Et cet arrêt du Tribunal fédéral date d'ailleurs de l'an de grâce 1887, et l'on peut supposer que l'air du Palais de Mont-Repos en 1954 sera tout de même un peu plus féministe qu'en 1887. Ce chemin nous reste donc grand ouvert et je crois que nous devrions nous hâter de le prendre.

(suite en page 3)

DE-CI, DE-LÀ

Mme Clara Ragaz a 80 ans

L'Essor, périodique bien connu de ceux qui s'efforcent de maintenir, de créer la paix entre les humains, a publié un numéro spécial sur le service civil international. Dans ces pages, on trouvera un article de Charlotte Cottier sur *Le rôle de la femme au Service civil international* et un article de M. Ed. Privat, en hommage à Mme Clara Ragaz, qui fête son 80^{me} anniversaire. Notre journal s'associe aussi aux félicitations qui sont adressées à cette féministe et pacifiste de la première heure.

Du 30 août au 3 septembre se tiendra, à Zagreb, le Congrès mondial de la protection de l'enfance.

Le Bulletin de la Fédération internationale de l'enseignement ménager, qui a son siège à Fribourg, annonce le décès du président de cette fédération, M. Joseph Piller, magistrat professeur, homme politique éminent, le 14 février 1954.

Du 31 mars au 3 avril a été ouverte, à Berne, sous les auspices du « Bernischer Frauenbund » (sociétés féminines bernoises), une exposition fort attrayante des ouvrages exécutés à domicile par les habitantes des vallées italiennes des Grisons: tissages à la main, laine filée à la main, teinte avec des couleurs végétales, présentés par des vendeuses dans

le superbe costume du pays. On vendit pour 12 000 fr. environ de marchandises et on inscrivit de nombreuses commandes, un beau succès!

Hedy Salquin, chef d'orchestre, qui a recueilli maints lauriers dans les concours de Paris, Genève et Ostende, qui a dirigé de grands orchestres à Copenhague, Oslo, Genève, avec grand succès, a dirigé à Zurich l'orchestre de la Tonhalle, le dimanche 4 avril.

Mlle Jeanne Pelt, dont le père est directeur du Bureau européen des Nations Unies à Genève, a réussi les examens pour la carrière diplomatique et a été nommée secrétaire à l'ambassade des Pays-Bas à Oslo.

La plus haute distinction que peut décerner l'Académie des poètes américains, un prix de cinq mille dollars, a été remis à une femme, Mrs. Louise Townsend Nicholl. S. F.

La Société d'utilité publique des femmes suisses tiendra son assemblée annuelle, la 6^{me}, à Davos.

Lors de la dernière assemblée du Centre de liaison de sociétés féminines genevoises, le titre de « présidente d'honneur » a été conféré à Mme Charles Gautier.

Des acclamations ont témoigné combien les assistantes le jugeaient mérité.

UNIQUÈMENT DU THÉ
Le thé ne doit séjourner en aucun cas à proximité de produits à odeurs fortes.
Chez
TSCHIN-TA-NI
à Genève, 9, place du Bourg-de-Four
vous ne trouverez que du thé.